



CR CSAL du 26/01/2023

Le CSAL s'est tenu sur le site d'Ampère sous la présidence de Jean-Luc BARCON-MAURIN, Chantal THIBAUT, Julie FORMEY, Céline MARTIN (visio), Manon CHARBONNIER

La CGT et Solidaires étaient présentes à ce premier CSAL de l'année, mais en seconde convocation (Solidaires ayant boycotté la convocation du 17/01/2023).

Ordre du jour :

- Mise en place du CSAL et Formation Spécialisée
- Suite du CTR emplois et situation des emplois à la DNVSF
- Ponts naturels de l'année 2023 (pour avis)
- Sécurité des agents (pour information)
- Déménagement (pour information)
- Questions diverses

Solidaires et la **CGT Finances publiques** ont lu une déclaration liminaire (cf. PJ).

Réponses du directeur aux liminaires :

Le directeur a rappelé le cadre juridique des institutions CSAL et FS mis en place au 1^{er} janvier 2023, bien que le règlement type de ces instances ne sera connu qu'en mars 2023 au lieu de fin janvier. Pour le directeur, le principe de concertation lié aux enjeux de la DNVSF doit perdurer dans le cadre de ces nouvelles instances, comme précédemment. Le budget sera géré par Nadine Bonnerave (ancienne secrétaire du CHSCT interdirectionnel de Paris pour l'administration).

Une formation sera dispensée par RH3B à destination des élus. Une première réunion de la Formation spécialisée sera prévue avant les vacances de février 2023.

Pour la CGT FP, se pose la question de la légitimité de ces instances sans règlement intérieur type adopté au niveau de la Fonction Publique.

- Sur la sécurité des agents, la direction propose aux collègues un atelier de discussion afin de libérer la parole. A ce jour, seule une vingtaine d'agents à candidater au groupe de discussion, ce qui est peu pour une direction de plus de 200 agents.
- Sur le COM, la priorité est donnée au contrôle fiscal.
- Sur les suppressions d'emplois, le directeur mentionne le nombre prévu - 3000 - sur les cinq ans à venir bien moindre que les années précédentes. Il s'agit d'un principe d'optimiser les emplois et les deniers publics. Sur la programmation, le directeur ajoute qu'il s'agit de générer des listes et non des fiches.

Pour la CGT FP, les suppressions d'emplois engendrent des missions abandonnées ou exercées dans des conditions moindres. De plus, historiquement, les suppressions mentionnées dans les documents présentés dans le cadre du PLF sont sujets à caution puisque la DGFIP va au-delà des chiffres prévus dans le PLF.

Sur les emplois à la DNVSE, le directeur rappelle la création de 5 emplois dont 2 IDIV Expert et 1 redéploiement d'un cadre A chargé plus particulièrement des problématiques immobilières, notamment les déménagements à venir. Mme THIBAUT complète en indiquant que dans le cadre de la lutte contre la fraude, les deux suppressions d'emploi A qui étaient prévues sont annulées.

Pour la CGT FP, un emploi de cadre C vaut de la même manière que les autres grades. En conséquence, il convient de créer également des postes de cadre C, notamment pour assurer le service logistique de Saussure. Puis nous avons évoqué la situation du pôle secrétariat des brigades financières qui a perdu depuis septembre 2022 2 collègues.

Pour le directeur, il convient de fusionner les pôles.

La CGT FP réplique que cette fusion programmée ne doit pas générer de suppressions d'emplois, mais bien de combler les manques en faisant appel à la centrale, notamment au vu du pic de charges connu en fin d'année.

Cet ordre du jour était soumis à vote. La CGT FP a voté contre, Solidaires s'est abstenue.

La direction propose en 2023 deux ponts naturels :

- le premier le 19 mai 2023
- le second le 14 août 2023.

La CGT FP a rappelé sa position en indiquant qu'il n'appartenait pas à l'administration de décider pour les agents sur leur jour de congé.

Nous avons donc voté contre, Solidaires s'est abstenue.

Sur la sécurité des agents, voir ci-dessus. Le groupe de parole s'effectuera sur le site de Saint-Sulpice dans le 6^e arrondissement.

La CGT FP a rappelé la note de service de 2019 sur les 3 directions pilotes dont la DNVSE et a demandé à l'administration quel bilan en avait été tiré ?

La réponse de la direction est attendue. Par ailleurs, la direction porte à la connaissance des OS qu'elle organisera les 6 et 7 février une formation déontologie qui doit se dérouler tous les 5 ans. Une cinquantaine d'agents est prévue.

Enfin la direction à porter à l'ordre du jour un point sur le déménagement, mais elle n'avait rien à communiquer.

Dès lors, la CGT FP a rappelé ses propos de la déclaration liminaire en demandant que soit associé l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et les ergonomes de Bercy. Nous avons également demandé le budget alloué aux travaux prévus sur l'immeuble de Godefroy Cavaignac, notamment au regard de la sobriété énergétique des bâtiments publics prévue par l'état (isolation des fenêtres notamment).

Solidaires a enfin demandé si l'ensemble des agents pourraient intégrer cet immeuble. **Cette question avait déjà été posée par la CGT FP lors du dernier CTL de 2022, notamment eu égard à la différence entre la surface brute et la surface utile.**

Le dernier point à l'ordre du jour portait sur les questions diverses :

Madame Julie Formey a rappelé ce qui avait été fait par la direction dans le cadre du budget alloué à la DNVSF pour la QVT. Madame FORMEY indique que les remontées des agents sont positives.

Des travaux de sécurité vont être effectués sur l'immeuble de Saussure notamment par la pose de grilles intérieures sur la porte d'entrée principale et celle du garage. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'intrusion constatée dans l'immeuble de Saussure en 2022.

Enfin, la CGT FP a fait état d'une note de l'INRS sur la façon de concilier **sobriété énergétique et conditions de travail.**

En effet, l'immeuble de Saussure présente une mauvaise répartition de la chaleur. Il en est ainsi sur l'aile droite de l'immeuble à compter du 1^{er} étage (salle de réunion Sully Turgot et Karim Taguemount entre autres) et étages au-dessus. La température constatée est en effet inférieure aux 19° requis.

L'INRS précise qu'en ce qui concerne le **travail de bureau, lié à une activité physique légère, la température associée au confort thermique se situe globalement autour de 21° à 23° C en période hivernale.** Puis elle précise qu'en matière de températures ambiantes, « celles-ci peuvent générer un **inconfort thermique qui peut être vécu comme une dégradation des conditions de travail, et ainsi possiblement favoriser certains facteurs de risques psychosociaux (augmentation des exigences psychologiques, sentiment de manque de reconnaissance, dégradation des rapports sociaux...)** »

La CGT FP a demandé des chauffages d'appoint pour les collègues concernés par ces désagréments.

Vos représentants vous demandent de faire remonter à vos représentants tout désagréments liés à vos conditions de travail.

Les représentants de la CGT Finances Publiques DNVSF

cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr

C.S.A.L

Comité social d'Administration Local:

Toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, à nos métiers, à nos conditions de travail, à la formation professionnelle, au régime indemnitaire... sont obligatoirement soumises à l'examen et à l'avis des CSA (local, de réseau ou ministériel).

Dans ces instances, la CGT a toujours eu pour objectif de faire avancer concrètement les dossiers.

Formation Spécialisée

(anciennement CHSCT)

Les membres de la Formation Spécialisée sont issus du CSAL.

Principales attributions : respect des règles en matière hygiène, de sécurité, de prévention, de conditions de travail...

Correspondants locaux et visites de postes nous permettent de faire remonter les revendications.

Par exemple, la CGT, pendant la crise COVID, s'est battue pour acquérir de nouveaux droits (ASA COVID, garde d'enfant, télétravail, ...)